

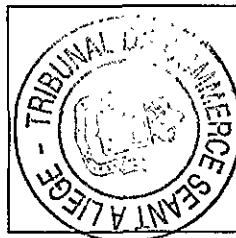


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15100062



Division LIEGE

- 1 JUL. 2015

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0441.109.577

Dénomination

(en entier) : **RENAULT SERAING**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : rue du Sewage, 22 à 4100 Seraing

Objet de l'acte : Assemblée générale ordinaire - Approbation des comptes - Décharge des administrateurs - Mandats gratuits

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2015:

"L'an 2015, le 5 mai au siège social à SERAING s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société RENAULT SERAING.

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Mr FERNANDEZ José.

Le Président constate que sont présents tous les actionnaires

Le président déclare que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- 1° - Lecture du rapport du conseil d'administration;
- 2° - Examen et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31.12.2014;
- 3° - Décharge à donner à Monsieur FERNANDEZ et à Monsieur Clerinx

Ces faits exposés, celle-ci aborde l'ordre du jour.

- 1° - Lecture du rapport des administrateurs
Le président lit le rapport de gestion du conseil d'administration.
Rapport de gestion du conseil d'administration;

- 2° Examen et approbation du bilan et du compte des résultats arrêtés au 31 12 2014.

Le président lit le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 12 2014.

Bilan;

Compte de résultats;

Affectation du résultat.

L'assemblée approuve à l'unanimité le bilan, le compte de résultats, l'affectation du résultat.

- 3° Décharge à donner à Monsieur FERNANDEZ et à Monsieur CLERINX Jean Pierre.

A l'unanimité, l'assemblée générale donne, par un vote spécial, décharge à Monsieur FERNANDEZ et à Monsieur Clerinx de leur mandat durant l'année 2014.

Il est décidé que tous les mandats exercés par Monsieur Fernandez (administrateur et d'administrateur délégué) sont exercés à titre gratuit et cela à partir du 1er janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures,

FERNANDEZ TORRE José
Président

Déposé en même temps : PV de l'AG ordinaire du 5 mai 2015

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature